

Image not found or type unknown



Création fenêtre et copropriété

Par **Dardalma**, le **27/04/2020** à **21:57**

Bonjour à tous

J'ai une petite questions: sous quels arguments (face a mise au norme entre autre) un copropriétaire peut il en empecher un autre de créer des ouvertures (fenêtres)?

(Sachant que vieille batisse, les fenetres déjà existantes ne sont pas alignés et quasiment toutes de taille différentes.... il y a même une porte a un etage qui donne dans le vide)

Merci a vous

Par **youris**, le **28/04/2020** à **09:54**

bonjour,

pour créer des ouvertures dans une copropriété, il faut obtenir l'autorisation de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires qui n'a pas à justifier sa décision en cas de refus.

il faudra également obtenir une autorisation d'urbanisme auprès de la commune et le demandeur devra également vérifier que son projet respecte les règles du code civil en matière de distances.

le demandeur doit fournir un projet établi par un professionnel (architecte) attestant que la création de ces ouvertures ne nuise à la solidité de l'immeuble et respecte la réglementation.

si l'A.G. donne son accord pour la création de ces ouvertures, un copropriétaire opposant devra saisir le tribunal judiciaire.

salutations

Par **Dardalma**, le **28/04/2020** à **10:21**

Merci de votre réponse. La demande au niveau de l'urbanisme a été faite et une réponse positive aux travaux a été reçue.

Les ouvertures prévues sont des ouvertures déjà existantes dans la bâtisse (bouchées avec des moellons).

La copropriété ne possède pas de syndicat et dans d'autres lots des ouvertures similaires ont déjà été créées plus ou moins récemment.